

billets, et cela serait certainement contraire au règlement.

L'hon. M. CRERAR: Le ministre veut-il me dire pendant combien de temps dure la navigation à partir de Québec ou de Montréal?

L'hon. M. BALLANTYNE: Tout cela dépend de la température. Par exemple, depuis cinquante ans la navigation ne s'est jamais ouverte aussi tôt qu'elle ne s'ouvrira cette année à Montréal, où le premier navire est arrivé vers le 28 ou 29 mars. En aval de Québec, grâce à la température très douce de l'hiver, la voie est également libre. Mais, généralement, la navigation est close à Montréal vers le 25 ou 26 novembre et elle ne recommence guère avant le 25 ou 30 avril. Québec suit le mouvement du port de Montréal.

L'hon. M. CRERAR: De combien augmentera-t-on la période de navigation avec la brise-glace dont le ministre propose la construction?

L'hon. M. BALLANTYNE: D'environ deux semaines. Nous n'avons pas de brise-glace qui puisse naviguer au travers d'une forte glace et il est nécessaire d'en avoir un. Mais je dois dire que si nous ne pouvons pas avoir une soumission bien inférieure à \$2,000,000, je ne donnerai pas la commande.

M. PARENT: Je crois que si l'honorable ministre avait été franc il aurait dit à l'honorable député de Marquette (l'hon. M. Crerar) que le port de Québec est généralement ouvert quinze jours avant celui de Montréal.

L'hon. M. BALLANTYNE: C'est très vrai.

M. PARENT: Et que, par conséquent, s'il avait employé les navires qui sont utilisés à Halifax et les avait envoyés à Québec, il aurait pu commencer des affaires quinze jours plus tôt.

L'hon. M. BALLANTYNE: Quand j'ai répondu à l'honorable député de Marquette, je ne parlais que des navires en destination de Montréal. Je comprends parfaitement que le port de Québec est ouvert presque toute l'année.

M. CASGRAIN: Ainsi que le port de la Malbaie.

L'hon. M. FIELDING: Comme c'est le seul item que je vois se rapportant à la construction de brise-glaces, je crois pouvoir attirer l'attention du ministre sur la nécessité qui existe pour le département

[M. le Président.]

d'avoir un meilleur outillage pour tenir libres les ports de la côte sud de la Nouvelle-Ecosse que la glace obstrue occasionnellement. Je ne veux pas dire par là qu'on a besoin d'un brise-glaces de 2 millions, mais, de temps en temps, dans les périodes très froides, quelques-uns des ports importants sont bloqués par les glaces et on a compris qu'il était nécessaire d'avoir l'outillage voulu pour les tenir libres. Je dois rendre justice au ministre et dire que, dans toutes les occasions où cette question a été portée à l'attention du département il a fait son possible avec les navires à sa disposition et résolu la difficulté de son mieux. Mais, dans d'autres cas, nous avons constaté que l'outillage était insuffisant. Je ne demande pas qu'on affrète un brise-glaces puissant et fort coûteux, mais qu'on emploie un navire de service général assez puissamment outillé pour rendre des services en hiver, un navire qu'on utiliserait aussi l'été, toute l'année, mais qui serait assez fort pour débarrasser ces ports de glaces quand cela serait nécessaire. Je demanderai au ministre de bien vouloir prendre note de cela.

L'hon. M. BALLANTYNE: Je serai trop heureux de le faire. Deux fois, ce printemps nous avons rouvert le port de Shelburne avec l'aide du *Lady-Laurier* et nous comptons le faire de nouveau le printemps prochain.

M. SINCLAIR (Guysborough): Je voudrais que le ministre puisse me donner l'assurance qu'on fera une adjudication publique quand ces soumissions seront demandées.

L'hon. M. BALLANTYNE: Certainement. Il y a un moment, j'ai dit qu'on avait demandé des soumissions publiques et je pensais que mon honorable ami se levait pour me féliciter de n'avoir pas adjugé le contrat au plus bas soumissionnaire, parce que le département jugeait son prix trop élevé. Je puis affirmer à mon honorable ami que, non seulement nous demanderons des soumissions publiques, mais que le Gouvernement ne se croira pas justifié de signer un contrat, à moins que les prix n'en soit beaucoup inférieur à 2 millions de dollars.

(L'article est adopté.)

Phares et service côtier — Agences, loyer et dépenses casuelles \$215,000.

L'hon. M. BALLANTYNE: L'augmentation de \$17,000 s'explique seulement par l'augmentation des salaires accordée par la commission du service civil.

(L'article est adopté.)

Salaires et allocations des gardiens de phares, \$650,000.